

# BIENTOT 16 ans !

## Pensez au recensement



### QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.  
Période légale : date d'anniversaire des 16 ans jusqu'à la fin du trimestre qui suit.

### COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

#### A la mairie du domicile : (pièces à présenter)

- carte d'identité ou passeport (nationalité française) ;
- justificatif de domicile ;
- livret de famille.

#### Par internet : (pièces à scanner)

- 1- Créez votre compte sur : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
(vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune)
- 2- Munissez-vous des documents numérisés suivant  
(pièce d'identité, livret de famille et justificatif de domicile)
- 3- Allez dans la rubrique « Papier-Citoyenneté »,  
cliquez sur « Recensement, JDC et service national » ou dans la zone « Rechercher » taper «recensement».
- 4- Puis suivez les instructions.

### RETROUVEZ « MA JDC SUR MOBILE » EN 1 CLIC

Liens « directs » pour télécharger l'application « Ma JDC Mobile »



Pour la version Apple : <https://appsto.re/fr/OeHi3.i>



Pour la version Android :

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.dirisi.cdadr.jdc>

**RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS**  
**Centre du service national de Martinique**  
Quartier Gerbault- BP- 612 Fort-de-France Cedex  
Tél: 0596395880 Fax : 0596395874  
[contact.csnm@antilles.defense.gouv.fr](mailto:contact.csnm@antilles.defense.gouv.fr)

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT  
DE DÉFENSE !**